



Annulation d'une promesse de vente entre un particulier et un pro

Par **mamad**, le **30/01/2008** à **12:59**

Pouvez-vous nous indiquer si on peut faire annuler, après le 30 avril, une promesse de vente qui expire le 30 avril 2008 avec tacite reconduction pour une période complémentaire de six mois.

Merci d'avance pour la réponse
B. MEYER